

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES

ICN #7149
vendredi 28 août 2026



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

**SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
HEBDOMADAIRE CORSE
D'INFORMATIONS**

AMMIRARE

La posidonie au secours du trait de côte

P4 & 5

Photo jackma34 - pixabay

OPINIONS P2

CULTURA P6

AGENDA P10

POLITIQUE P11

ANNONCES LÉGALES P7

1,75 €



92167147491750

S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

QUANDU S'AMMODDA A LEGHI, SI LASTRICHEGHJA TUTTU



HUMEUR

De la loutre au bouc

Le zoo du Bronx a publié le 19 août une photo prise en juin dernier. Elle montre que la loutre de rivière, qui avait commencé à repeupler les autres cours d'eau new-yorkais depuis au moins un an, est à nouveau présente dans la Bronx River après un siècle d'absence. Pour symbolique qu'elle soit, la nouvelle est excellente. Elle est surtout le résultat de 50 ans de politique environnementale continue et peu médiatisée visant à assainir les fleuves et rivières de la mégalopole. Rien de commun avec la débauche de communication, le budget pharaonique et l'objectif purement anthropique et commercial qui ont dirigé et marqué l'opération menée pour rendre la Seine « baignable » avant les JO parisiens de 2024. Le succès new-yorkais le montre : la constance est la clé de la réussite. Bien plus que les entreprises de promotion ponctuelles, les milliards qu'on déverse pour l'occasion ou une ministre filmée lors de sa baignade de propagande, le tout pour un succès douteux.

De la même manière, c'est à moyen et long terme qu'un état soucieux de protéger sa population envisage les risques, dont tous ceux liés au climat, et planifie sa réponse. Les « postures » politiques sont aussi inutiles que contre-productives, et tiennent plus du cirque que des préoccupations environnementales. Tout comme les slogans tendancieux et les campagnes d'affichage incendiaires. Celle dont le Peta nous a gratifiés à l'aéroport d'Ajaccio, par exemple, qui affirme que les ravages des feux de forêt sont causés par l'élevage. Les deux éleveurs bloqués en estive dans le Niolu avec leurs troupeaux à cause de foyers déclenchés par la foudre apprécieront. L'ONG ignore visiblement que l'élevage corse n'a rien d'industriel et que les feux sont aussi une des conséquences de la déprise – et donc de la disparition de l'élevage. Le Peta cumule donc cuistrerie et diffamation. Il faudrait y ajouter le ridicule d'un organisme voué à combattre l'exploitation animale mais qui n'hésite pourtant pas à charger un bouc, fût-il émissaire. ■ **Eric PATRIS**



ENVIRONNEMENT

AMMIRARE, LA POSIDONIE AU SECOURS DU TRAIT DE CÔTE

P4&5+

CULTURA

L'APPUNTAMENTI DU SANTU CASANOVA

AGENDA POLITIQUE

CHRONIQUE INQUIÊTE

P6

P10

P11

ANNONCES LÉGALES

P7

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

DIRECTION RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef : **Paul Aurelli**

Directeur délégué : **Jérôme Fabro-Aurelli** • jfa@aurelli.com

Chef d'édition : **Elisabeth Milleliri** • informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction : **Eric Patris** • eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA

114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu 20600 BASTIA

Secrétariat : **Bernadette Benazzi** : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36 • gestion-informateurcorse@orange.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92 • al-informateurcorse@orange.fr

ABONNEMENTS

Abderrahim Benyoucef : 04 95 32 89 97 • icn-abonnement@orange.fr

CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 150 000 €

114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu

20600 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JFA.

CPPAP 1026 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt Légal Bastia

À MODU NOSTRU

Focu maffiosu

Ci sò i fiari, i disgrasti. Eppo', c'hè ciò chì ùn si vedi micca subbitu nant'à i fiuri, sò l'anni di travagliu partuti in fumu, impieghi fragilizati è famigli chì si devini dumandà oramai comu fà pà cuntinuà à travaglià. A distruzzioni di l'Osteria, nant'à a rena di Pinarellu in Sorbu Ocagnanu, hè l'ultimu episodiu di una seria nera. Issu stabilimentu ghjunghji dopu à u Week-End, locu storicu di a strada di i Sanguinari, eppo' dopu à u Bar des Lacs, quartieru Pietralba. Pà iss'ultimu, a pricura hà accertatu l'urighjini criminali. Trè stabilimenti tocchi in una quindicina di ghjorni : ancu s'è ogni inchiesta devi essa rializata di manera spiccata, sta successioni ci devi intarrugà. Parchi daretu à i parolli « ristoranti », « bar » o « pagliotta », ci sò visi. Imprisarii chì ani investitu, impristatu, travagliatu, impiegatu. Famigli arradicati chì ani custruitu a so attività senza aspittà ch'omu li rigalissi qualcosa. È oghji, u so arnesi di travagliu pò mora. Aldilà di i danni matiriali, hè a pussibilità stessa d'intraprenda chì hè indebbulita. À chì ghjova d'investiscia, di crià un'attività, di trasmetta un affari à i so figlioli, impiegà omi è donni, quandu pochi minuti poni fà svaniscia ciò chì hà pussutu piglià anni è anni à custruiscia ? Ci voli à lascià l'inchiestadori ditarminà i rispunsabilità. Ma saria pirculosu d'avvizzassi à fatti simili. Di cunsidarà chì un stabilimentu brusgiatu hè oramai solu un fattu diversu di più. Di fighjulà i ruvinu, eppo' di passà à altri cosi. Parchi un'ecunomia viaghja dinò cù a fiducia, quilla in u so avvena, inde a pussibilità di sviluppà un'intrapresa, di trasmetta un patrimoni prufizionali, di fà campà una famiglia. A Corsica ùn pò micca divintà una tarra induva intraprenda significheghja accittà di veda spariscia, in calchi ora, l'opara di una vita. Ùn pò micca dumandà à a so ghjuventù di crià, à i so famigli d'investiscia è à i so capi d'impresa di firmà nant'à sta tarra lachendu si stallà l'idea chì u focu pò decida di u so avvena. Daretu à ogni stabilimentu distruttu, c'hè dunqua di più cà muri brusgiati. C'hè una dumanda cullittiva : chì Corsica vulemu torna parmetta à quilli chì stantani u so pani ? Senza risposta sicura, hè una parti di a nostra capacità à alzà u futuru chì hà da parta in fumu. ■ **Santu CASANOVA**

AMMIRARE

La posidonie au secours du trait de côte

Photo jackmac34 • pixabay

*Sous la surface de l'eau,
l'herbier de posidonie apporte de
nombreux services*

*écosytémiques et sa présence
est le garant d'une mer saine.
Lorsque ses feuilles se détachent
et s'échouent sur le littoral,
elles forment des banquettes,
structures à la fois rigides et
élastiques capables de protéger
les plages de l'érosion.*

*Toutefois, ces banquettes ne sont
pas du goût des vacanciers et des
professionnels du tourisme.*

*Le projet transfrontalier
Ammirare, qui vise à renforcer
la résilience des plages,
intègre sur ses sites pilotes,
notamment en Corse,
des expérimentations pour
améliorer les connaissances sur
les herbiers et la formation des
banquettes, mais aussi pour
concilier au mieux
la préservation de celles-ci
et les usages estivaux.*

De «C'est moche» à «ça fait sale», en passant par «Ça pue et ça colle aux pieds» ou encore «À cause ces algues dégoûtantes, le site ne ressemble pas à la photo du dépliant touristique», très régulièrement les mêmes doléances et les mêmes polémiques surviennent l'été à propos des banquettes de posidonies sur les plages de Corse. Aux plaintes des vacanciers viennent se joindre celles des gérants d'établissements de plage ou de ceux qui commercialisent des activités nautiques. Les sports et loisirs de pleine nature, c'est merveilleux, mais à condition que la nature ressemble à l'idée que s'en fait le client qui vit onze mois de l'année au milieu du béton et de l'asphalte. Face aux griefs des touristes et des professionnels exerçant sur les plages, les offices de tourisme et les communes tentent de concilier les attentes des uns et des autres et la nécessité réglementaire de protéger les herbiers de posidonies, ce qui inclut les banquettes sur le rivage, qui ne doivent en principe pas être déplacées. À Calvi, cet été, la municipalité, en s'appuyant sur une recommandation de l'Office de l'environnement de la Corse, a redéployé les banquettes présentes sur la plage le long des dunes qui avaient été fragilisées par les tempêtes hivernales. De même, à Porto-Vecchio, la municipalité a fait procéder à deux opérations mécanisées, pour «nettoyer» la plage de Santa Giulia, après avoir obtenu le feu vert de la Direction de la mer et du littoral de Corse, toutefois, les banquettes reléguées dans le fond de la plage devront être remises à leur place

initiale. Certains offices de tourisme s'efforcent cela dit d'anticiper et de faire œuvre de pédagogie. C'est le cas de celui de Zonza-Sainte Lucie, qui consacre une page de son site aux posidonies, ce «trésor naturel» essentiel à la santé de la Méditerranée, expliquant de façon claire les différents rôles joués par la plante aquatique, les raisons pour lesquelles des feuilles échouent sur le rivage et le fait que «Loin de salir les plages, ces dépôts naturels participent à leur protection». Aussi, «Accepter la présence des feuilles de posidonie sur le sable, c'est porter un autre regard sur nos plages. Elles ne sont ni sales ni abandonnées: elles témoignent du fonctionnement naturel du littoral et participent directement à sa préservation. Lors de votre prochaine promenade, souvenez-vous que ces feuilles venues de la mer sont les gardiennes de nos plages».

Les débats récurrents sur la présence des banquettes de posidonies ne sont pas spécifiques à la Corse, cela dit. Bon nombre de destinations balnéaires, que ce soit dans l'Hexagone, en Italie ou en Espagne sont concernées. Tout comme elles sont concernées par le recul du trait de côte, sous l'effet de divers facteurs qui souvent se conjuguent: des phénomènes météorologiques plus intenses, la montée du niveau de la mer, la pression anthropique liée entre autres à une forte fréquentation touristique ou encore le piétinement des milieux naturels tels que les dunes, que ce soit par l'homme ou par des animaux. Les effets sont d'ores et déjà observables, ne serait-ce que la réduction de la largeur des plages.

Le recul du trait de côte est mesuré entre 0,5 et 1,5 mètres par an pour Provence-Alpes-Côte d'Azur et entre 1,5 et 3 mètres par an en Corse.



Photo Eric Patris

À l'heure actuelle, 37 % des zones côtières méditerranéennes sont exposées à un risque modéré à élevé d'érosion côtière ou de phénomènes d'inondation. Dans les régions italiennes, le recul du trait de côte par rapport à 1960 est de 0,8 km² en Toscane et de 0,5 km² en Sardaigne, tandis que la Ligurie est restée plutôt stable. Dans les régions françaises, le recul du trait de côte est mesuré entre 0,5 et 1,5 mètre par an pour Provence-Alpes-Côte d'Azur et entre 1,5 et 3 mètres par an en Corse.

C'est pour tenter de remédier à cette érosion qui menace les communautés côtières ainsi que leur capital, qu'il soit environnemental ou économique, que dans le cadre du programme européen Interreg Italie-France maritime 2021-2027, a été lancé le projet de coopération transfrontalière Ammirare. Financé à 80 % par l'Union européenne et doté d'un budget de plus de 5,3 millions d'euros, il a débuté le 1^{er} mars 2024. Porté par la Scuola superiore di studi universitari e di perfezionamento Sant'Anna de Pise qui en est le chef de file, Ammirare concerne cinq régions méditerranéennes (la Toscane, la Ligurie, la Sardaigne, Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Corse) au travers de sites pilotes présentant chacun des caractéristiques et des problématiques qui leur sont propres : la réserve naturelle du Tombolo di Cecina et deux plages au nord de la rivière Cecina pour la Toscane ; trois plages de Portofino pour la Ligurie ; les plages de la côte Sinis-Oristano pour la Sardaigne ; le Parc national de Port-Cros pour Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Parc na-

turel marin du Cap Corse et de l'Agriate pour la Corse.

Afin de renforcer la résilience des écosystèmes côtiers, et plus particulièrement l'écosystème « dune-plage-banquette », Ammirare expérimente sur les sites pilotes des solutions basées sur la nature et des outils de gouvernance territoriale qui promeuvent le concept de « plage écologique », développe et met en œuvre des technologies avancées pour atténuer et anticiper les impacts du changement climatique. Il évalue également l'acceptabilité des solutions proposées auprès de la population locale, des touristes et des entreprises exerçant leurs activités sur le littoral. Entre autres solutions fondées sur la nature, le site pilote de Cecina en Toscane a expérimenté la plantation sur les dunes d'espèces herbacées choisies pour leur capacité à stabiliser le substrat grâce à leurs organes souterrains (racines et rhizomes) et à capturer le sable transporté par le vent avec leur partie aérienne, favorisant ainsi la formation de systèmes dunaires qui jouent un rôle clé dans la protection côtière contre les tempêtes. En ce qui concerne le recours aux technologies, le projet a par exemple permis de tester comment la technologie des drones peut être utilisée pour la surveillance et la protection de l'écosystème côtier, grâce à l'utilisation, en synergie, de différents types de drones : ceux, aériens, de l'École supérieure Santa Anna de Pise et les robots sous-marins autonomes [équipés de sonars et de caméras] des Universités de Pise et de Florence qui sont parmi les partenaires du projet. Les drones aériens

permettent de réaliser une cartographie tridimensionnelle précise des dunes et des dépôts échoués de posidonie, fournissant des données essentielles pour la planification d'interventions ciblées de restauration environnementale, comme la plantation d'espèces végétales autochtones, qui visent à lutter contre l'érosion côtière et à préserver la biodiversité locale ; ils permettront aussi d'évaluer l'impact que l'introduction d'espèces végétales a eu sur l'érosion côtière de la zone étudiée. Ils effectuent également une première reconnaissance en identifiant les zones potentielles de présence de la posidonie, que les drones sous-marins iront confirmer avant de documenter en détail la présence et l'état de santé des prairies sous-marines. Le Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate a pour sa part sélectionné trois plages -celles d'Olzu, Meria et Santa Severa- qui présentent d'importantes accumulations de banquettes de posidonie, ce qui génère des conflits d'intérêts entre les différents acteurs. Ici, l'objectif est de recueillir un volume suffisant de données afin d'améliorer la compréhension des mécanismes d'accumulation des banquettes de posidonie et des sédiments qu'elles contiennent, d'appréhender le fonctionnement global du système écologique de la plage, pour parvenir à développer des outils et des méthodes adaptés à une gestion respectueuse et efficace des plages méditerranéennes. Le projet Ammirare s'achèvera le 31 août 2027. ■ Elisabeth MILLELIRI



L'appuntamenti di **Santu Casanova**

LIBRI, ARTI È SPITTACULI, SINEMA ...



EVENIMENTU

Isulimondi 2026 : l'Irlanda in spechju di a Corsica

Trà u 24 è u 27 di sittembri, a Cità Grossetti in Aiacciu hà da cambià culori. Pà a so edizioni nova, u festivali Isulimondi si ghjira versu l'Irlanda, in leia cù una dimarchja chì custituisci u so filu cunduttori dipoi u principiu: fà dialugà a Corsica cù altri isuli di u mondu, ricircà i so sfarenzi ma dinò ciò chì i pò avvicinà è pò intarrugà, à traversu a cultura, issa sparienza particulari di l'isulanità. Duranti quattru ghjorni, scrivani, circadori, musicanti, artisti è intarvinanti ghjunti d'orizonti diversi sarani adunati inghjiru à cunfarenzi, cuncerti, mostri, scontri litterarii è attelli. A scelta di l'Irlanda pari evidenti. Dui tarritorii spiccati da centinaia di chilometri, dui stori sfarenti, ma primuri chì si rispondini, quilli di a lingua, di a tramandera, di a mimoria, di u raportu à a tarra è a capacità d'una cultura à salvà u so passatu senza scurdassi di fighjulà versu l'avvena. U festivali cerca à crià i cundizioni di un scontru, cù a musica com'è unu di i so linguaghji maiò. A litteratura aprarà frà altru issa riflessioni. Vennari u 25, Jean Viviès hà da prupona una cunfarenza cunsacrata à Jonathan Swift, trè seculi dopu a publicazioni di i Viaghji di Gulliver. L'opara sarà trattata cù l'angulu di l'isulanità. Gulliver passa da un'isula à l'altra, mentri chì l'Irlanda nativa di Swift, sottu a duminazioni inglesi, ferma in daretu. Una manera di leghja torna un grandi classicu di a litteratura brittanica à traversu a quistioni di l'identità è di u raportu à l'isula. Vinarà dopu a puisia cù un'accolta frà altru di a puetessa irlandese Ciara Ní É è parecchi voci di a creazioni isulana. U scambiu sarà suvitatu da una ronda puetica chì mischjarà u gaelicu, u francesi è u corsu. Quì, a lingua ùn sarà micca solu un attrazzu di cumunicazioni, ma una materia artistica, mimoria è vetori di trasmissioni. A prisenza di Ciara Ní É, chì faci un travagliu nant'à a lingua, l'identità è a mimoria ghjustapuntu, darà à issu mumentu una dimensioni propiu currenti cù u spiritu di u festivali. Ma hè dunqua a musica chì darà à st'edizioni u so rifiatu u più pupulari. U vennari à sera, u trio Greta Curtin, Jessie Healy è Darragh Horan

farà senta a tradizioni musicali di u meziornu punenti di l'Irlanda. Urighjinarii di u Kerry è di u Limerick, i trè artisti si spirani di u ripertoriu di Sliabh Luachra, cù un mischju d'energia, di virtuosità è di vicinanza cù u publicu chì caratterizaghja a musica tradiziunali irlandesi. U lindumani, Isulimondi pigliarà u tempu d'andà alidà di a figura folclorica. Una prughjezzioni documentaria dedicata à a musica irlandesi in Francia sarà suvitata da una cunfarenza d'Erick Falc'her-Poyroux nant'à a so storia, a so identità è a so trasmissioni. Arpa, uilleann pipes, fiddle, cantu in gaelicu è balli parmittarani d'ammintà una musica chì, mancu appena prisintata com'è un patrimoniu museificatu, si mostra com'è una tradizioni chì movi, affaccendata da i scambii, l'intarpritazioni novi è l'usi suciali. Hè propiu st'idea di patrimoniu vivu chì u festivali cirarà à fà ribumbà cù a Corsica. À traversu una cunfarenza cuncertu cunsacrata à i sguardi cruciati trà i tradizioni musicali di i dui isuli, Christian Andreani è Philippe Salort parlarani di u rollu di u cantu inde a tramandera di a mimoria, di a lingua è di l'identità. L'uccasioni dinò di rammintà chì i patrimonii immatiriali ùn campani micca solu inde i libri o l'archivi: fermari vivi parchi sò praticati, tramandati è invintati torna. Issu scontru truvà un prulungamentu u sabbatu à sera cù A Brigata San Martinu, chì accugliarà artisti corsi è irlandesi inghjiru à un dialogu musicali, trà canti, strumenti è balli di dui culturi pupulari attaccati à a trasmissioni urali. Ma Isulimondi prupunarà di più cà spittaculi. Ci sarani attelli di violinu, set dancing è stondi di scrittura chì invitarani u publicu à participà. Una cunfarenza parmittarà ancu di fà u paragonu trà i sports gaelichi è i vinci corsi, mentri chì a litteratura, cù Marie Maurizi, è i parcorsi di i militanti naziunalisti aprani altri riflessioni nant'à a storia è l'identità isulani. Trè mostri cumplittarani u programma. Infini, u festivali si prulungarà u 31 d'uttrovi in Santa Lucia di Tallà inghjiru à i lighjendi è i tradizioni d'Halloween. ■

CONSTITUTIONS

N° 01



**SELARL Dominique
CHIARI-VALDRIGHI
& Christel GRISCELLI,**
Notaires associées à CORTE (20250),
28, bis cours Paoli, Immeuble Serena.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Dominique CHIARI-VALDRIGHI, Notaire, au sein de la SELARL dénommée « Dominique CHIARI-VALDRIGHI & Christel GRISCELLI, Notaires associées », dont le siège est à CORTE (20250), 28 bis cours Paoli, Immeuble Serena, le 6 août 2026, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : FANI.
Le siège social est fixé à : VESCOVATO (20215), Lieudit Arena.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1000,00 EUR).

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant est Monsieur François André FANI demeurant à BORGIO (20290), Les Jardins de Borgo, Lot 80.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le notaire.

N° 02

BAMAMI MARTINI

Société Civile
Au capital de 1200.00 Euros
Siège social :
425, rue Colonel Paul Rognoni
Le Crète II B - 20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio du 31 juillet 2026, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :
BAMAMI MARTINI
Forme sociale : Société Civile
Siège social : 425, rue Colonel Paul Rognoni, Le Crète II B, 20090 Ajaccio .../...

Objet social : - L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement ou l'utilisation à titre personnel de tous immeubles et biens immobiliers, - Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 1200 Euros,
Co-Gérants : Monsieur MARTINI Pierre, demeurant 425, rue Colonel Paul Rognoni - Le Crète II B - 20090 Ajaccio ; Et : Madame MARTINI Nathalie née CHOUKROUN, demeurant 425, rue Colonel Paul Rognoni - Le Crète II B - 20090 Ajaccio ;
Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Les Co-Gérants,

N° 03



SELARL MPDN AVOCAT Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat au Barreau d'Ajaccio

Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier
Av. Georges Pompidou
Immeuble Bouvet
20137 Porto-Vecchio
Tel : 04 95 24 51 36

Suivant acte SSP en date du 03/08/2026, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : ELOPIM
Forme : Société Civile Immobilière.

Siège : C/o Mr LECCIA, Lot. n° 22 de St Cyprien, Chemin Felicita, 20137 LECCI

Capital : 500 € par apport en numéraire

Objet : l'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel. L'exploitation par bail ou autrement desdits locaux.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio

Gérant : Monsieur Pierre-Paul, Gérard LECCIA, demeurant Lot. n° 22 de St Cyprien, Chemin Felicita, 20137 LECCI

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 24/08/2026, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : CBS INSTITUT

Siège social : Rue Aspirant Michelin, Immeuble Le Golo, 20090 Ajaccio

Objet social : La réalisation de prestations d'épilation au laser et, le cas échéant, par lumière intense pulsée, ainsi que de tous autres soins esthétiques, dans le strict respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 12.000 Euros

Gérance : Madame Sandrine, Caroline CHAUVE, demeurant Avenue du Mont Thabor, 20090 AJACCIO ;

Madame Claire, Murielle DIRUIT, demeurant Pont du Ricanto, Immeuble Tous Services, 20090 AJACCIO ; .../...

Madame Barbara, Agnès DE PERETTI, demeurant 6, Rue des Menuisiers, Immeuble Mariani, Bât G, 20090 AJACCIO. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.

MODIFICATION STATUTAIRE

N° 05



SELARL MPDN AVOCAT Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat au Barreau d'Ajaccio

Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

Av. Georges Pompidou
Immeuble Bouvet
20137 Porto-Vecchio
Tel : 04 95 24 51 36

Suivant AGE du 06/07/2026, les associés de la société « ALAIN TRANSPORTS » SARL au capital social de 29000 Euros, dont le siège est Lieu-dit Nieluccio, 20240 GHISONACCIA [RCS BASTIA 379 721 350], a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter de ce même jour, sans création d'un être moral nouveau, avec adoption de nouveaux statuts.

Dénomination - Siège social - Durée - Objet social : Ils sont inchangés.

Capital : Il reste fixé à 29.000 € divisé en 500 actions de 58 € chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées, qui sont attribuées aux associés à raison d'une action pour une part.

Administration : Monsieur Alain ANGELI est nommé Président à compter du 06/07/2026 pour une durée indéterminée. Madame Marie-France ANGELI née PALANDRI est nommée Directeur Général à compter de la même date, pour la durée du mandat du Président.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions inscrites en compte. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions entre associés, conjoints, ascendants ou descendants sont libres. Toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés représentant au moins les ¾ des actions.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

DISSOLUTIONS LIQUIDATIONS

N° 06

SARL « DIVA »

Société en liquidation
RCS Bastia : 345 166 094

Par décision de l'Assemblée Générale du 18/08/2026, les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont :

* Approuvé les comptes définitifs de liquidation arrêtés au 18/08/2026,

* Donné quitus au liquidateur, Jean Loup MATELLI, et l'ont déchargé de son mandat,

* Constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 18/08/2026.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

N° 07

LA VENA

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 7622,45 euros
Siège social et de liquidation :
Lieudit Tizzano, Domaine de Zivia
Villa Carina, 20100 Sartene
300 631 934 RCSAjaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/06/2026 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/06/2026 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Gérard MATTEI, demeurant Lieudit Tizzano, Domaine de Zivia, 20100 SARTENE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Lieudit Tizzano, Domaine de Zivia, Villa Carina, 20100 SARTENE, adresse où la correspondance devra être envoyée et les actes et documents notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio en annexe au RCS.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 08

Raison sociale : JCM

Forme : SAS

Au capital de : 10.000 Euros
Siège social : Quartier Saint Antoine
20214 Calenzana
RCS : 920 399 516 RCS Bastia

Par décision du 10/01/2026, les associés statuant au vu du rapport du liquidateur ont :

- Approuvé les comptes de liquidation ;

- Donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat ;

- Décidé la répartition du produit net et de la liquidation ;

- Prononcé la clôture des opérations de liquidation ;

- Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Mention : RCS de Bastia.

Pour avis,

ANNONCES LÉGALES

Nous traitons les annonces jusqu'au mardi 16 heures pour une parution le samedi en kiosque.

Par E-mail :

al-informateurcorse@orange.fr

Par téléphone :

04 95 32 89 92 / 04 95 32 04 40

Par courrier ou dans nos locaux :

114, Rue Claude Papi

Imm. Agostini - Z.I Erabajolo

20600 BASTIA

PROCHAINE PARUTION

04/09/2026 - N° 7150

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES CONJOINTES

TRAVAUX DE DÉRIVATION DES EAUX DE LA SOURCE DE NAVACCHIE II ET DU FORAGE DE PIAN DI BELLA

COMMUNE DE PENTA DI CASINCA

1ère Parution,

DURÉE DES ENQUÊTES :

* du lundi 14 septembre 2026 au jeudi 1er octobre 2026 inclus.

SIÈGE DES ENQUÊTES ET LIEU DE DÉPÔT DES DOSSIERS :

Mairie de Penta di Casinca - [Place du village - 20213 Penta-di-Casinca]

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Monsieur Gabriel CHIORBOLI, retraité ancien ingénieur territorial, recevra le public en mairie de Penta di Casinca selon les modalités suivantes :

* le lundi 14 septembre 2026 de 08h30 à 12h00 ;

* le jeudi 1er octobre 2026 de 13h30 à 17h00.

Monsieur François-Marie SASSO, Expert « aménagement du territoire, urbanisme, spécialiste des travaux maritimes, a été désigné en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Les observations relatives aux enquêtes pourront lui être adressées par écrit, en mairie de Penta di Casinca.

Pendant toute la durée de ces enquêtes, les dossiers seront également consultables sur le site internet des services de l'état en Haute-Corse (<https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Enquetes-Declaration-d-utilite-publique/>).

Le public pourra aussi communiquer ses observations par voie électronique à la direction départementale des territoires (ddt-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr), au plus tard le jeudi 1er octobre 2026, date de clôture des enquêtes.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairie de Penta di Casinca, ainsi qu'à la direction départementale des territoires [service juridique et coordination], dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de la Mairie de Penta di Casinca.

La Préfète est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, les décisions faisant l'objet des présentes enquêtes conjointes.



Cità di
Portivechju

COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROBATION

Par délibération n° 26/124/URB du 29 juillet 2026, la commune de PORTO-VECCHIO a approuvé son Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cette délibération est affichée en mairie durant un mois.

L'entier dossier joint à cette décision, ainsi que le rapport et les conclusions de la commission d'enquête sont disponibles et peuvent être librement consultés par toutes les personnes intéressées en mairie de PORTO-VECCHIO a [direction de l'urbanisme] aux heures et jours habituels d'ouverture, ainsi que sur le site de la commune : <https://www.portivechju.corsica/> [rubriques : grands projets / le plan local d'urbanisme].



Cità di
Portivechju

COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROBATION

Par délibération n° 26/125/URB du 29 juillet 2026, la commune de PORTO-VECCHIO a institué un droit de préemption urbain renforcé sur son territoire.

Cette délibération est affichée en mairie durant un mois. Les périmètres concernés par ce droit de préemption urbain renforcé sont les zones UA et UB du Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal n° 26/124/URB du 29 juillet 2026.

Cette délibération ainsi que l'entier dossier de Plan Local d'Urbanisme tenus à la disposition du public pour être consultés en Mairie [direction de l'urbanisme] aux heures et jours habituels d'ouverture, ainsi que sur le site de la commune : <https://www.portivechju.corsica/> [rubriques : grands projets / le plan local d'urbanisme].



AVIS DE CONCESSION

SUIVANT LES DISPOSITIONS DE L'ORDONNANCE N° 2018-1074 DU 26 NOVEMBRE 2018 ET DU DÉCRET N° 2018-1075 DU 3 DÉCEMBRE 2018.

SECTION I : ENTITE ADJUDICATRICE

I.1 NOM ET ADRESSE

Mairie d'AREGNO
7, Piazza Sant Antone Abbate
20220 Aregno
04.95.61.70.34
Code NUTS : Haute Corse (FRM02)

Adresse du profil acheteur : <https://www.e-marchespublics.com/>

I.2 COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <https://www.achatspublicscorse.com/>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : Par mail depuis la messagerie de la plateforme.

Les candidatures et les offres doivent être envoyées par voie électronique à l'adresse : <https://www.achatspublicscorse.com/>

I.3 TYPE D'ENTITE ADJUDICATRICE

Commune d'Aregno.

SECTION II : OBJET

Assurer à ses risques et périls la gestion [exploitation, entretien, surveillance, la réalisation des travaux de réparations, les relations avec les usagers] et la continuité [notamment au travers d'un service d'astreinte 24h/24] du service public de distribution d'eau potable à l'intérieur du périmètre de la concession.

II.1 ÉTENDUE DU MARCHÉ

Concession de service public pour la gestion du service de production, de transport et de distribution de l'eau potable pour 12 ans.

II.2 Code CPV : 65130000 Exploitation de l'alimentation en eau.

II.3 Type de marché : Services

II.4 Critères d'attribution

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

SECTION III : PROCEDURE

IV.2 Date limite de remise des candidatures et de réception des offres avant le vendredi 02 octobre 2026 à 12h [Date et heure limite de réception]

IV. INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

Pour retrouver cet avis en intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur : <https://www.achatspublicscorse.com/>

V. PROCÉDURES DE RECOURS

V.1 Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia.
Villa Montepiano
20407 BASTIA CEDEX
Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55.

V.2 Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal administratif de Bastia.
Villa Montepiano - 20407 BASTIA CEDEX
Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55.

VI. DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 20/08/2026.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

Arrondissement de Bastia

COMMUNE DE ROGLIANO - 20247

A Rogliano, le 20 Août 2026,

AVIS DE CONSTAT D'UN BIEN PRESUME VACANT ET SANS MAÎTRE

En application des dispositions des articles L1123-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, la commune de Rogliano informe de l'édition d'un arrêté municipal n°38/2026 en date du 18 août 2026, relatif à la parcelle section M, n°742 d'une surface de 1326m² sise au lieu-dit Chioso Novo, présumée sans maître, répondant aux conditions prévues par ces dispositions. Cet arrêté fait l'objet de mesures de publicité, notamment par affichage en mairie et publication sur le site internet de la commune, pour une durée de six mois consécutifs à compter du 20 août 2026.

Toute personne pouvant justifier d'un droit de propriété ou d'un droit réel sur la parcelle M742 est invitée à se faire connaître auprès de la mairie dans ce délai. À l'issue de cette période, et en l'absence de manifestation d'un propriétaire ou d'un ayant droit, le bien pourra être présumé sans maître et faire l'objet d'une procédure d'incorporation dans le domaine communal, après délibération du Conseil municipal.

Le Maire,
Patrice QUILICI.

CABINET RETALI & ASSOCIES

Avocats Associés à la Cour

39, Boulevard Paoli - 20200 BASTIA

Tel : 04.95.34.92.10

Site : cabinet-retali.fr**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES****AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR****AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA****Le JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026 à 10H00**

Sous les réserves, charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions de vente déposé au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où il peut être consulté, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des biens ci après :

SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LUMIO (Haute-Corse)

terrains nus adjacents d'une superficie globale de 2200 m2 desservis par un chemin d'accès,

section	cadastres : N°	Lieu-dit	Contenance
A	986	TOPPULE	10a 00
A	1000	TOPPULE	12a 00
	LOT UNIQUE		

Mise à Prix : 80.000 €

Visite prévue SUR PLACE SANS RDV le mardi 01.09.2026 de 14H à 15H par la SE-LARL LECA-MARZOCCHI-ROCHA, commissaires de justice associés, 35, bd PAOLI - 20200 BASTIA - Tel : 04.95.55.00.80

Les enchères seront reçues exclusivement par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Bastia avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €.

Pour tous renseignements, s'adresser au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où le cahier des conditions de vente est déposé - Au CABINET RETALI & ASSOCIES - 39, Bd Paoli - 20200 BASTIA ou sur le site internet : cabinet-retali.fr

votre contact : **Albert TAPIERO**☎ **04 95 32 89 92 / 06 41 58 40 23****al-informateurcorse@orange.fr****AVIS D'INFORMATION RECTIFICATIF**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse

22 Cours Grandval, BP 215

20187 AIACCIU CEDEX 1.

Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621.

Courriel : commande.publique@isula.corsicaAdresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du Marché : Maîtrise d'oeuvre pour la restauration générale de l'ancien couvent San Francescu d'Orezza

Numéro de référence : 2026-8DP-0012

Date limite de remise des offres : Au lieu de : 14/09/2026 à 12h00

Lire : 30/09/2026 à 12h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 24/08/2026.



NETTOYAGE ET DÉSINFECTION :

CLIMATISATIONS | POÊLES À GRANULES | PANNEAUX SOLAIRES

«Ecologia per priorità»

Augmentation du
rendement

Produits 100% BIO



ADHÉSIF
IMPRESSION
ENSEIGNE

CONCEPTION GRAPHIQUE

MARQUAGE TEXTILE

FLOCAGE VÉHICULE

PRODUCTION PHOTO & VIDÉO

06 64 87 10 69

crea@amo-publicita.fr



EXPOSITION

Sguardu mostra

Le musée d'archéologie de la Corse met en valeur les collections les plus caractéristiques de l'archéologie insulaire, couvrant une période qui s'étend des premiers peuplements constatés de l'île (il y a près de 10 000 ans) à la fin du xv^e siècle de notre ère. Il reçoit le matériel de la majeure partie des fouilles effectuées en Corse ou au large de ses côtes, permettant une présentation au plus près de la recherche archéologique dans l'île. Ses fonds les plus importants concernent la Préhistoire, l'Âge du bronze et l'Âge du fer: armes, céramiques, outils, parures... Il abrite ainsi une importante collection de statues-menhirs, fleuron du mégalithisme corse et méditerranéen mais l'époque romaine, notamment avec l'archéologie sous-marine, et le Moyen Âge sont également bien représentés avec

des pièces d'artisanat, des sculptures, céramiques, ou encore des armes et munitions qui témoignent d'échanges commerciaux et culturels, mais aussi de conflits. Il propose un parcours qui retrace le fil historique du peuplement de la Corse au cœur de la Méditerranée. Toutefois, il n'est pas exclusivement tourné vers le passé comme en témoigne cette exposition qui instaure un dialogue entre le patrimoine archéologique et la création contemporaine. Plusieurs artistes, aux sensibilités et modes d'expression différents, ont été invités à poser leur regard singulier sur le musée, ses collections et les récits qu'elles portent. À travers la diversité de leurs points de vue, les visiteurs se voient proposer une nouvelle approche du patrimoine archéologique corse et de la manière dont chacun perçoit une œuvre, un objet ou un lieu de mémoire.

Jusqu'au 27 septembre 2026 (tous les jours de 10 h à 18 h). Musée d'Archéologie de la Corse, Sartène. **i** 04 95 77 01 09



CINÉMA

Cinéma Paradiso

Nous sommes à la fin des années 1980. D'origine modeste, Salvatore Di Vita est devenu un célèbre réalisateur de cinéma et vit à Rome. Un appel de sa mère le conduit à retourner dans le village de Sicile où il a grandi et à se replonger dans le passé, lorsqu'il n'était encore qu'un enfant que tout le monde appelait Totò. C'était le temps où il se faufilait en douce dans le cinéma paroissial ou dans les séances de projection en plein air et tentait d'amadouer Alfredo, le projectionniste, pour qu'il le laisse assister aux séances mais aussi pour qu'il lui laisse voir les extraits de scènes d'amour qui ont dû être coupés en raison de la censure exercée par le prêtre de la paroisse. Sorti en 1988, le film de Giuseppe Tornatore, couronné par le Grand prix du jury au Festival de Cannes de 1989 et par l'Oscar

du meilleur film de langue étrangère en 1990 fait désormais partie de ces films culte qui vieillissent bien. Et quelle meilleure circonstance pour le revoir ou le faire découvrir aux plus jeunes qu'une séance de projection à ciel ouvert, dans un espace où les arbres ont encore droit de cité et dans une ambiance de quartier proche de celle d'un village? C'est ce que propose l'association A Nuciola qui a pour but de rendre la culture accessible au plus grand nombre en proposant des rendez-vous cinématographiques ou théâtraux accessibles au plus grand nombre. La projection est gratuite, sans inscription préalable.

Le 29 août, 21 h. Quartier de Bodiccione, Ajaccio.



MUSIQUE

Les Opéraccourcis

Créée il y a une dizaine d'années par trois solistes et un pianiste passionnés de bel canto, la compagnie Lyric Addict réunit aujourd'hui six solistes et un chœur d'une douzaine de chanteuses et chanteurs de divers registres (soprano, alto, ténor, baryton-basse). La troupe propose des opéras dans des versions plus courtes et accessibles, Les Opéra'courcis qui spectacles permettent de découvrir de grandes œuvres du répertoire lyrique (*La Traviata* de Verdi, *Carmen* de Bizet, *L'élisir d'amour* de Donizetti) dans un format vivant, convivial, adapté à tous les publics mais aussi à des contextes très différents, de la grande salle de spectacle conventionnelle à des lieux plus inti-

mistes. Entrée libre et gratuite.

Le 31 août 2026, 21 h. Loggia de l'Arsenal, Bonifacio. **i** 04 95 10 24 51



Suarina

Ce groupe est composé de quatre jeunes femmes (Elisa Tramoni, chant et guitare; Angélique Degiovanni, chant et guitare; Sylvia Gensollen, chant et Marianne Valentini, chant et violon). Anciennes étudiantes de l'Université de Corse, elles se sont rencontrées durant les ateliers de musique du Centre Culturel Universitaire et ont voulu explorer ensemble de nouvelles voies. Après une première étape de reprises et d'adaptations, Suarina a en effet développé son propre univers musical. Sa musique est le fruit d'une fusion entre la technique traditionnelle du chant polyphonique corse et les influences

musicales de chacune de ses membres, de la pop aux musiques du monde. S'agissant des textes, les quatre artistes ont su gagner la confiance d'auteurs corses tels qu'Alain di Meglio, Patrizia Gattaceca, Ceccè Lanfranchi et Ghjuvan Federicu Terrazzoni, qui leur ont offert des textes d'une grande qualité poétique.

Le 27 août 2026, 21 h 30. Eglise Saint Dominique, Bonifacio. **i** 04 95 73 11 88.

Le 28 août 2026, 21 h 30. Auditorium de Pigna. **i** : 04 95 61 73 13.

Le 31 août 2026, 21 h. Eglise d'Ometo. **i** 04 95 76 01 49

Crunaca impisirata

Chronique inquiète
par Elisabeth MILLELIRI



LE PÉRIL MASCU

Chaque semaine, des remises en cause du droit à l'avortement et la stigmatisation, parfois sur le mode ordurier, de celles qui le défendent. Chaque semaine, aussi, des injonctions émanant d'hommes de toutes nationalités et toutes confessions qui prétendent dicter aux femmes leur conduite comme leur apparence : de la pondeuse soumise qui doit rester claquemurée au foyer à la poupée gonflable modèle hétéraire en passant par la *tradwife* qui baratte son beurre, pétrit son pain et linge ses nombreux enfants, généralement tous en bas âge (à croire que la *tradwife* est plus sujette que les autres aux grossesses multiples ou que son temps de gestation est plus proche de celui de la femelle du kangourou que de celle de l'*homo sapiens*) tout en conservant un look impeccable et sexy, chacun dit la sienne. Puis il y a ceux qui estiment qu'une femme battue, violée ou vitriolée y est forcément pour quelque chose. Ceux pour qui le rôle de la femme dans la société se résume à la procréation et il est urgent de créer un nouveau cercle de l'enfer pour celles ayant fait le choix d'un célibat sans enfant. Ceux, encore, en Floride comme au Niger, qui ne voient aucun inconvénient à donner une fillette de 12 ans en mariage à un homme qui pourrait être son père ou son grand-père.

Puis récemment, nous avons par ailleurs assisté à une levée de boucliers face à la mise œuvre des recommandations de l'Union européenne de radio-télévision et la Fédération européenne d'athlétisme, visant à éviter des gros plans ou des ralentis qui s'attardent avec trop d'insistance sur l'anatomie des athlètes féminines. Comment, on ne peut plus se rincer l'œil et réduire une sportive de haut niveau à une paire de fesses bien pommées ? Mais dans quel monde vit-on ?

Un monde où une campagne d'affichage au Mali montrant des hommes qui se font la promotion de l'excision des fillettes trouve des relais en France avec ça et là des pères qui disent certes réprouver cette pratique... mais se réfugient derrière le poids de la famille et des traditions pour justifier le fait de ne pas protéger leurs filles. Un monde où un Tiktokeur espagnol publie une vidéo le montrant, avec un comparse, en train de harceler une jeune femme au Japon, ne cachant rien de son intention de la ramener à son hôtel pour abuser d'elle et qui, pris à partie par une partie de l'opinion, en rajoute en disant, goguenard, qu'il a fait pire et rediffuse des vidéos où il se livre à des attouchements sur des femmes dans des supermarchés asiatiques. Un monde où pour certains hommes une féministe est une

créature suspecte voire nuisible, qu'il faut mettre au pas ou éventuellement éliminer. Un monde, en somme, où il serait hasardeux de prétendre que « la femme est l'avenir de l'homme » mais où l'avenir des femmes tel que le projettent trop d'hommes (parfois confortés par leur maman ou leur compagne, il est vrai) est tout sauf radieux.

Aussi n'a-t-on peut-être pas assez prêté attention à deux rapports. Celui du Haut conseil à l'égalité paru en janvier dernier qui met en garde contre *La menace masculiniste*. Il indique que 17 % des Français âgés de 15 ans et plus, soit près de 10 millions de personnes, adhèrent aujourd'hui à des formes de sexisme hostile favorisées par les réseaux sociaux, que le cybersexisme est désormais la première forme de haine en ligne, avec 84 % de victimes féminines et que plus l'âge augmente, moins le sexisme est perçu comme un problème social. Parmi les recommandations qu'il formule, le renforcement des contrôles de l'Arcom* et de Pharos* et la création d'une catégorie autonome « masculinisme » dans les signalements, pour suivre le phénomène, ainsi que l'intégration du « terrorisme misogynne » dans les doctrines de sécurité. Puis il y a la synthèse des travaux menés durant sept mois par la délégation aux droits des femmes du Sénat, intitulée *Mascus : nouvelle offensive contre les femmes* et publiée le 24 juin 2026. Le constat des sénatrices est que les formes actuelles du masculinisme ne se résument pas à une sous-culture numérique ou à une tendance passagère boostée par une poignée d'influenceurs mais constituent « un mouvement social et politique » qui « vise à anéantir les droits des femmes », à disqualifier leur parole et à remettre en cause les droits qu'elles ont acquis. « En affichant une misogynie violente et décomplexée, les mouvements masculinistes représentent un risque réel pour notre démocratie et notre cohésion sociale » soulignent-elles en proposant quatre axes d'actions : faire de la lutte contre le masculinisme un enjeu majeur de politique publique, réguler et assainir l'espace numérique, repérer et prévenir les trajectoires de radicalisation, réveiller les consciences en mobilisant l'ensemble de la société. Reste à savoir quel sort sera réservé à ces préconisations dans un pays dont la « première dame » traite des féministes de « sales connes ».

*Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique : autorité publique indépendante chargée de garantir la liberté de communication et le respect des obligations légales et réglementaires dans les secteurs audiovisuel et numérique.

**Plateforme d'harmonisation, d'analyse, de recoupement et d'orientation des signalements : plateforme gouvernementale de signalements des contenus et comportements en ligne illicites.

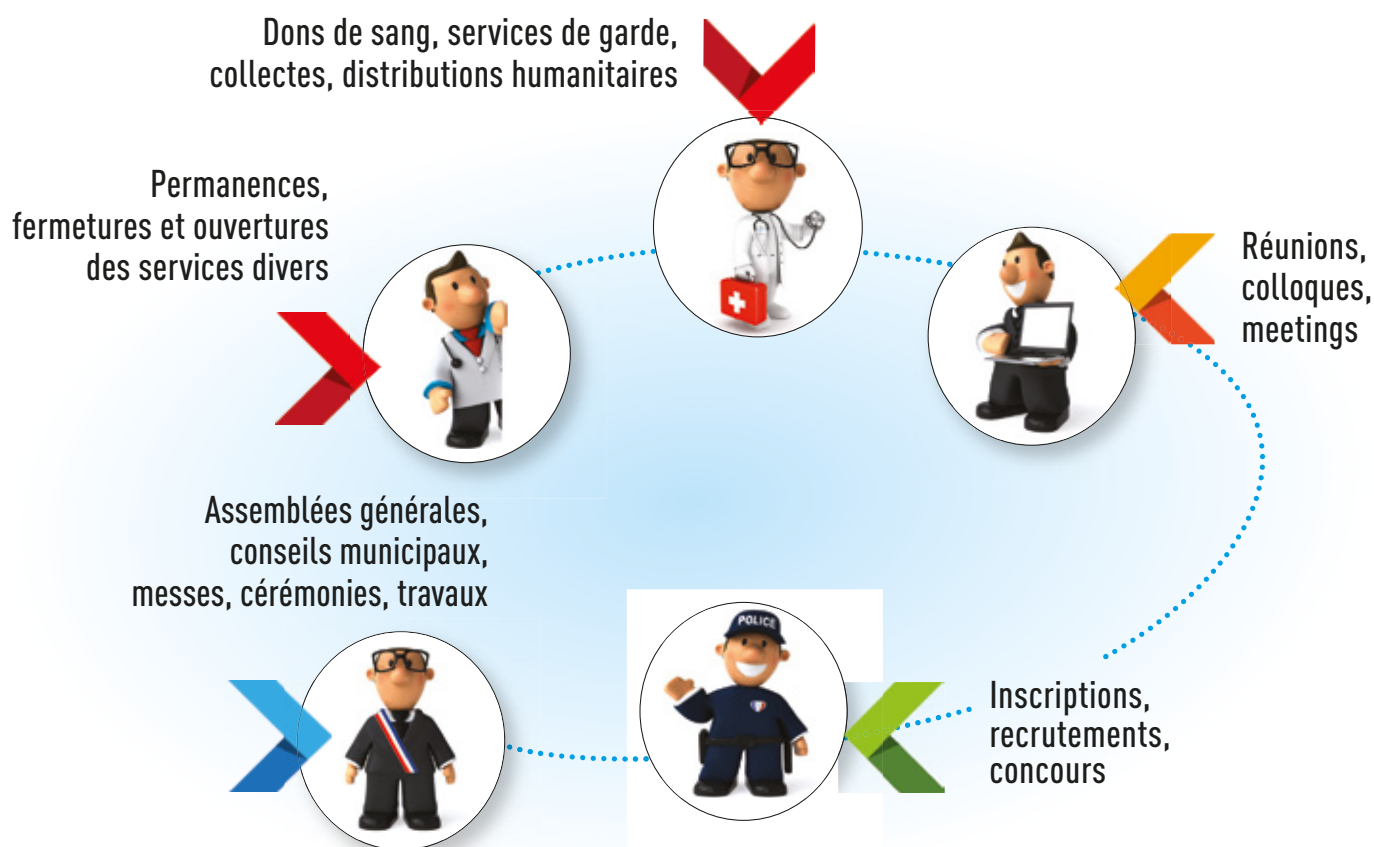
POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS **ASSOCIATIONS**
ET **COMMUNES**



**SERVICE
GRATUIT**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



**POUR COMMUNIQUER
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE**

JE ME RENDS SUR

www.icn.corsica/publier-une-info

